

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le mercredi, 13 mai 2020 à 15h00.

Le conseil de la municipalité de Lamarche siège en séance extraordinaire ce 13 mai 2020 par visioconférence (*Zoom*) avec madame la mairesse.

EST PRÉSENTE PAR VISIOCONFÉRENCE (*Zoom*)

Mme Lise Garon, mairesse

SONT PRÉSENTS SUR PLACE :

Mesdames les conseillères Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

Messieurs les conseillers Martin Bouchard, Michel Morin et Pierrot Lessard

Assiste également à la séance, sur place :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANTQUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personnes y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT QUE le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une règle inter-municipale, soit abrogé.

CONSIDÉRANTQU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par **VISIOCONFÉRENCE OU PRÉSENTS SUR PLACE**;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par **VISIOCONFÉRENCE OU PRÉSENTS SUR PLACE**

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. **MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 15h00 par Mme Lise Garon, mairesse.

112-05-20 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

3. **RÉSOLUTIONS**

- 3.1. Acceptation de la proposition des travaux à réaliser sur le réseau routier de la Municipalité de Lamarche, été 2020

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

3. **RÉSOLUTION**

113-05-20 3.1 **ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DES TRAVAUX À RÉALISER SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE, ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation budgétaire 2020, les élus.es de Lamarche ont prévu, pour les postes budgétaires # 02 320 00521 / # 02 320 00 522 / # 02 320 00 621 # 02 320 00625 / # 02 320 00 629, des fonds pour effectuer des travaux routiers.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé une aide financière de douze mille cent dollars (12 100\$) répartie trois secteurs suivants : Chemin Morel, Lac Rémi et Lac Miquet avec la contribution de la subvention pour les terres publiques intra municipales de la MRC Lac St-Jean Est;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu présentation d'une programmation des travaux à être réalisés sur le réseau routier de la municipalité de Lamarche, été 2020.

CONSIDÉRANT QUE le total estimé pour ces travaux s'élève cinquante-trois-mille-trois-cent-cinquante-dollars (53 350\$)

ATTENDU QUE la Municipalité déposera une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets d'amélioration dans la circonscription électorale provinciale du Lac-St-Jean;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir un fond de réserve pour les imprévus sur le budget initialement approuvé;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition des travaux à réaliser sur le réseau routier de la municipalité de Lamarche, été 2020 tel qu'inscrit ci-dessous :

PROGRAMMATION TRAVAUX ROUTIERS PROPOSÉS 2020

| <i>PRIORITÉ</i> | <i>ENDROIT</i> |
|-----------------|---|
| 1 | Asphaltage Intersection de la rue des Iles et rue Principale (95 au 111 Principale) |
| 2 | Décohésionnement et rechargement Rang Caron (49 au 71 rang Caron) |
| 3 | Décohésionnement et rechargement Chemin de la Montagne (Face au lot # 5 849 750 appartenant à Mme Isabelle Lessard) |
| 4 | Regalage de fossé et ajout de gravier Haut de la côte donnant accès au Lac Miquet |
| 5 | Rechargement accotement À différents endroits sur chemin de la Montagne (en haut de la côte) |
| 6 | Regalage de fossé et ajout de gravier Intersection rue des Iles et Rang du Lac (Direction Rang du Lac) |
| 7 | Régalage de fossé et épandage de gravier Rue des Îles (Près de la décharge du Lac des Habitants) |

Le vote est demandé par Monsieur le conseiller Martin Bouchard

POUR: la conseillère Johanne Morissette **CONTRE :** le conseiller Martin Bouchard
la conseillère Sandra Girard
la conseillère Lyne Bolduc
le conseiller Michel Morin
le conseiller Pierrot Lessard

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question puisque la séance est à huis clos.

114-05-20 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

QUE la séance soit levée à 15H08

Nous soussignées, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière